

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT PAITES

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sauf restitution dans ce dernier cas;

On s'abonne:

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Co,
Passage des Princes.

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Décembre 1874.

MESSAGE

du

Maréchal de Mac-Mahon.

M. le vice-président du conseil a lu à la séance d'hier le Message suivant :

Au moment où vous allez reprendre vos travaux, le gouvernement a le devoir de vous exposer la situation générale du pays, et je vous dois aussi la manifestation loyale de mes propres sentiments.

Je me suis efforcé, pendant votre absence, de remplir scrupuleusement la double mission qui m'était assignée : l'affermissement de la paix et le maintien de l'ordre.

Aucune complication extérieure ne vient entraver l'œuvre de réorganisation à laquelle nous nous sommes dévoués.

Mon gouvernement n'a négligé aucune occasion d'affirmer, par ses paroles comme par ses actes, la ferme résolution de tenir fidèlement tous ses engagements et de respecter rigoureusement tous les traités.

Cette politique que vous avez toujours approuvée et dans laquelle nous avons persévéré, a rendu chaque jour plus confiants nos rapports avec les puissances étrangères.

A l'intérieur, la situation économique du pays s'est sensiblement améliorée.

remercions la Providence, ne pouvait manquer d'influer sur le développement des affaires et la prospérité générale du pays.

Aussi l'activité industrielle qui, pendant le premier semestre, avait subi quelque ralentissement par suite de l'insuffisance de la récolte précédente, a repris depuis d'une manière sensible.

Jamais le mouvement de nos exportations n'a été aussi considérable que dans le cours des quatre mois qui viennent de s'écouler, et tout porte à penser qu'au point de vue des échanges, les résultats de 1873, les plus satisfaisants qui eussent été obtenus jusqu'ici, seront pour le moins égalés.

L'activité imprimée aux travaux d'utilité publique viendra seconder puissamment ce vaillant effort du travail national; nous comptons également sur lui pour assurer plus largement la rentrée de nos impôts.

En s'occupant avec une vive sollicitude des finances publiques, et principalement des moyens de créer les ressources nécessaires pour mettre en équilibre les dépenses et les recettes du budget de 1875, le gouvernement s'est conformé à vos intentions et aux vœux du pays; il a cherché avant tout à faire produire aux impôts existants tout ce qu'ils peuvent donner.

Des mesures destinées à réaliser d'utiles réformes dans l'administration des finances, à compléter notre législation fiscale et à prévenir, autant que possible, les fraudes de toute nature seront présentées prochainement à l'approbation de l'Assemblée nationale.

Notre situation financière vous sera d'ailleurs exposée dans un rapport spécial, et vous apprécierez en parfaite connaissance de cause si ces moyens pourront suffire à combler le déficit que la loi de finance du 5 août 1874 a laissé subsister.

En parcourant quelques-uns de nos départements, j'ai vu partout s'affirmer, avec l'amour de l'ordre, avec le besoin de la paix et de la sécurité, le désir qu'une organisation reconnue par vous indispensable, vienne donner au pouvoir issu du 20 novembre la force dont il a besoin pour remplir la mission que vous lui avez confiée.

Incessamment agité par la propagation des plus pernicieuses doctrines, le pays vous demande, en effet, d'assurer la marche du gouvernement qui doit le protéger avec vous et de garantir par des mesures de sages prévoyance, durant la période de stabilité que vous avez promise à la France, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

Sur ces questions si graves que vous allez prochainement aborder, l'entente, je l'espère, s'établira entre vous. Je ne déclinerai pas ma part de responsabilité, et l'intervention de mon gouvernement ne vous fera pas défaut.

Mais je tiens à vous dire aujourd'hui comment je comprends mes devoirs vis-à-vis de l'Assemblée et du pays.

Je n'ai accepté le pouvoir pour servir les aspirations d'aucun parti; je ne poursuis qu'une œuvre de défense sociale et de réparation nationale.

J'appelle à moi pour m'aider à l'accomplir, sans aucun esprit d'exclusion, tous les hommes de bonne volonté, tous ceux dont les préférences personnelles s'inclinent devant les nécessités du présent et devant la cause sacrée de la patrie.

Je désire ardemment que le concours d'aucun d'eux ne me fasse défaut. Je le réclame au nom de la France dont je n'ai en vue que le salut et la grandeur.

Mais, dans tous les cas, rien ne me découragera dans l'accomplissement de ma tâche.

Le 20 novembre 1873, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre, de la sécurité publique, vous m'avez confié, pour sept ans, le pouvoir exécutif.

Le même intérêt me fait un devoir de ne point désertir le poste où vous m'avez placé et de l'occuper jusqu'au dernier jour avec une fermeté inébranlable et un respect scrupuleux des lois.

Chronique générale.

Le dépôt, par le général de Cissey, d'un contre-projet en opposition marquée avec le projet du général Chareton sur les cadres, promet une discussion très-chaude.

Comme l'on presse la discussion de la loi des cadres, qui a été inscrite en tête de l'ordre du jour, il est probable que les difficultés ne se produiront pas à la première lecture; on sait que souvent la première délibération n'est qu'une formalité, qui donne rang à la loi, mais qui n'en préjuge nullement l'acceptation.

Cela se passerait ainsi pour la loi des cadres, la commission des Quarante-Cinq n'ayant pas eu le temps d'examiner le contre-projet ministériel; mais de grandes difficultés se produiront certainement à la deuxième délibération.

L'une des plus importantes modifications proposées par le ministre porterait sur le nombre des compagnies, que le projet Chareton réduit à quatre par bataillon d'infanterie, tandis que le ministre voudrait conserver le nombre actuel.

Nous aurons à revenir sur les deux projets.

La loi du 24 juillet 1867, sur les sociétés commerciales, a produit des effets déplora-bles. Cette législation, enfantée sous l'Empire, s'était proposée pour but de moraliser les grandes compagnies et d'épurer les conseils d'administration auxquels est confiée la garde d'immenses intérêts collectifs.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Serrurier de Philadelphie.

(Suite et fin.)

Grande fut la joie des voyageurs assemblés sous l'ombre du sycamore; aussi de quel éclat n'illumina-t-elle pas leur visage lorsqu'ils confondirent leurs tendres remerciements à l'être miséricordieux qui leur avait donné la force de porter jusque-là le fardeau de leur affliction, et les en avait délivrés avant que l'épuisement le leur eût rendu insoutenable!

Ils résolurent de retourner aussitôt vers leur ville natale, et une semaine n'était point écoulée que déjà ils cheminaient paisiblement sur la route qui y conduisait.

Dans l'intervalle, un changement extraordinaire avait eu lieu parmi les habitants de Philadelphie. Les gazettes et les feuilles pé-

riodiques, qui, trop fidèles échos de préventions publiques, avait poussé naguère, dans leurs déclamations sonores, à la condamnation du mécanicien, proclamaient maintenant avec emphase l'aveu du coupable, et s'étonnaient d'ailleurs, avec une naïveté apparente, que les soupçons ne se fussent pas évanouis devant l'évidence si complètement établie par les débats; elles en étaient même à faire la plus touchante peinture du bonheur domestique dont les Sparks avaient joui jusqu'au moment où avait éclaté le malheureux procès, n'oubliant pas d'y ajouter comme contraste les détails les plus minutieux, puisés en partie dans la réalité, et en plus grand nombre encore dans leur imagination, des souffrances inouïes, des privations incroyables, des tourments inexprimables qu'ils avaient eu à supporter dans le pèlerinage entrepris pour se soustraire aux suites d'une si injuste et si funeste accusation.

voix comme leurs champions les plus inébranlables.

Il n'y avait personne qui ne fût inquiet de savoir en quel coin de la terre ils pouvaient se trouver. Ceux-ci disaient qu'ils avaient péri au milieu des bois; ceux-là, qu'ils avaient été réduits en cendre dans une prairie incendiée. Un grand nombre d'autres étaient assez portés à croire que Sparks, dans un accès de sombre désespoir, après avoir tué sa femme et ses enfants, avait mis fin à sa triste vie. Toutes ces hypothèses, tous ces contes avaient eu pour effet d'élever les esprits au même point de fermentation où les avait fait monter jadis l'affaire du vol, avec cette différence que le flot de l'opinion avait pris un cours tout opposé.

Ainsi, au moment où Sparks et les siens, qui avaient été chassés de la ville comme des mauvais sujets, approchèrent des faubourgs, ils furent accueillis, félicités, fêtés par des milliers d'habitants, pour qui le changement subit de leur sort les rendait l'objet de l'intérêt le plus vif, et qui leur en prodiguaient les marques à l'envi les uns des autres. Leur

entrée en ville fut une ovation, et les cent voix du public, qui veut toujours une victime, leur criaient dans tous les sens qu'ils devaient intenter une action en dommages-intérêts contre les directeurs de la banque; qu'il fallait nécessairement une réparation éclatante à leur pauvre famille.

Sparks ne voulait pas s'engager dans les démarches qu'exigeaient de telles prétentions. Il était réhabilité dans l'opinion par cette opinion elle-même, son industrie était relevée; il se retrouvait dans sa boutique où il avait repris ses travaux favoris; sa famille, rentrée dans ses habitudes modestes d'existence, vivait heureuse et satisfaite; Sparks ne demandait rien de plus; mais la voix publique était plus exigeante.

La ville entière de Philadelphie avait décidé, elle, que les banquiers paieraient. Un légiste célèbre s'offrit pour conduire l'affaire, consentant au sacrifice de ses honoraires si un verdict équitable n'était pas rendu. Alors le mécanicien réfléchit. En ce qui le regardait personnellement, il oubliait tous les torts qu'on avait pu lui faire; mais

venus se dérouler devant la police correctionnelle ont mis dans la plus complète évidence l'erreur dans laquelle on est tombé.

Nous n'avons vu là, en effet, que des personnalités sans consistance ou étrangement compromises.

Comment veut-on que les gens honorables, ayant des réputations intègres, du crédit, de la fortune, une situation acquise, tout ce qui, en un mot, est de nature à inspirer aux capitalistes une entière confiance, viennent, de gaieté de cœur, s'exposer, par la fantaisie de quelque actionnaire mécontent, à se voir traînés devant les tribunaux, souvent sous le plus petit prétexte ?

Il y a là un danger sérieux pour la grande industrie nationale, qui se voit ainsi privée des avantages précieux de l'association des capitaux. Aussi, plusieurs députés sont-ils dans l'intention de porter bientôt la question devant l'Assemblée nationale, et de proposer un projet de loi qui abroge une législation qui pèse sur nous depuis sept ans.

L'École d'horticulture créée au potager de Versailles, conformément au vote de l'Assemblée nationale, par le ministère de l'Agriculture et du Commerce, a été ouverte lundi 1^{er} décembre.

Les élèves admis sont au nombre de vingt-sept; ils appartiennent à seize départements. L'enseignement est de trois années: il comprendra la météorologie, la botanique, la culture des légumes, des arbres fruitiers et des plantes d'ornement, l'architecture des jardins et les insectes nuisibles. Ces divers moyens d'étude auront pour complément des excursions dans les jardins du palais de Versailles, la pépinière de Trianon et dans les établissements horticoles de la ville et des environs.

Il est regrettable, dit l'Union de l'Ouest, que le département de Maine-et-Loire, qui compte à juste titre parmi ceux où l'arboriculture est le plus en honneur, n'ait aucun élève à l'école de Versailles. Notre conseil général, en refusant de voter la modique somme de 600 fr. pour l'entretien d'une bourse, a fait, à notre avis, une économie peu justifiée. Nous voulons espérer que, dans le prochain budget, il reviendra sur cette résolution fâcheuse.

Etranger.

ITALIE.

Nous lisons dans la *Sicilia cattolica* :

On a détruit entièrement le monastère de Saint-Julien, et l'on en a vendu tous les objets sacrés avec la plus honteuse et la plus sacrilège impiété. L'escalier du couvent, d'un travail remarquable, a été vendu à un prix infime, et Dieu sait comment. L'autel de l'église, estimé par des experts dix mille francs, a été cédé, dit-on, avec tous ses bas-reliefs et les petits anges de Gaggini, pour la bagatelle de 60 francs.

Il y a à Palerme des palais où l'on voit des étoffes brochées en or servant de couver-

tures aux sièges et aux sofas; ces étoffes sont d'anciennes étoles, des chasubles ou des chapes d'églises appartenant aux couvents et aux monastères supprimés.

Ne parlons pas des vases sacrés et de tous ces objets, d'un travail exquis, qui ont été vendus; ne parlons pas de toutes les intrigues, de toutes les fraudes qui ont eu lieu dans ces ventes fictives dont le gouvernement n'a rien tiré, ou du moins peu de chose; ne parlons pas de tant de pieuses reliques arrachées violemment de leurs riches reliquaires, profanées et dispersées avec tant d'impunité. Il y aurait des volumes à remplir si nous voulions rapporter tous les vols et tous les sacrilèges, citer tous ces chefs-d'œuvre où la matière était bien inférieure au prix du travail, et qui ont été brisés et fondus de la façon la plus barbare.

La Sicile, disons-le, a été dépouillée de tout ce qu'elle avait de plus précieux, de ce qui formait sa richesse, sa gloire et son honneur. Nos pères ont dépensé des sommes énormes pour le culte de Dieu, de la Madone et des saints. Dieu nous avait épargnés dans la destruction barbare du siècle dernier; mais la satanique Révolution nous a privés de tout, oui, de tout. Et en échange de tant d'or et de tant d'argent qu'elle nous a pris, elle ne nous a laissé qu'un sale et hideux papier-monnaie! Voilà comme on traite le peuple souverain!

Le monastère des Stigmates était en si bon état dans tous ses bâtiments, qu'il fut estimé huit cent mille francs. Eh bien, avec la pierre et les matériaux qu'on en a tirés, on a couvert seulement les frais de démolition. On démolit pour le plaisir de démolir. Cela est vrai dans le sens le plus rigoureux du mot. Et pourquoi jette-t-on à terre actuellement un autre monastère, ainsi que l'église Saint-Julien? Pour construire un théâtre. Si les Gentils considéraient comme un délit, comme une infamie, la démolition d'un temple païen, de quel nom qualifierions-nous la démolition d'un temple chrétien?

Que voyons-nous encore? L'église des Carmes transformée en bureau de postes, et celle de Sainte-Thérèse, hors la porte Neuve, en magasins de denrées; l'église de Montevergine est devenue une Cour d'assises, celle des Carmes une officine, celle de la *Mercede* est fermée et destinée à être vendue, celle du Noviciat des Crucifères sert de caserne. De l'église du SS. Crucifix de Lucques on a fait un magasin de bouchons, de l'église des religieuses des Sept-Anges on a fait une loge maçonnique; dans celle de Saint-Michel-Archange, antique et monumental édifice, on a placé une bibliothèque, dans celle de Sainte-Anne on examine les inscrits à la levée, nouvelle chair à canon; les autres sont devenues des écoles communales.

Ce serait pourtant bien assez pour une seule ville! et cependant on parle d'autres profanations. Le municipe, représentant d'une cité catholique, non seulement y consent, mais approuve et ordonne de semblables et si sacrilèges démolitions! En attendant, la dilapidation des deniers publics qui servent, contre le vouloir de la cité entière, à ce but sacrilège, est vraiment incroyablement. Ces démolitions de Vandales cou-

plus tôt connu, qu'Amos Sparks fut entouré par la foule, enlevé de terre et porté en triomphe jusqu'à sa demeure, au milieu des applaudissements et des accents joyeux de la voix du peuple, qui était bien cette fois la voix de Dieu! A. D.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 7 décembre 1874.

LE BOSSU

OU LE PETIT PARISIEN.

Grand drame en 5 actes et 10 tableaux, à spectacle, représenté par 35 personnes.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

tent de l'argent et servent de cause et de prétexte à de nouvelles démolitions; et ce qui est pis, c'est que pour solder toutes ces destructions, il faut de nouvelles taxes, et que le peuple souverain est obligé de payer tous ces travaux qu'il abhorre et qui sont une insulte sanglante à sa foi et à sa piété!

Ce qui se fait à Palerme se fait pareillement dans les autres villes et sur tout le territoire de la Sicile. C'est partout une guerre abominable et de destruction contre l'Eglise et les monuments religieux. De semblables impiétés ne doivent-elles pas nécessairement engendrer des fruits d'immoralité et de mort? Les feuilles gouvernementales annoncent que l'on vient de faire partir pour la Sicile un millier de gendarmes. Pauvres gens! ils ne savent pas que l'ordre, la moralité, le respect des personnes et des lois se trouvent ailleurs que dans la giberne d'un gendarme!

Tribunaux.

Conseil de guerre d'Algérie.

Trois officiers de cavalerie et un conseiller général radical.

Au mois d'octobre dernier, une circulaire du gouverneur général de l'Algérie fit appel au dévouement des officiers de cavalerie de la colonie, et les invita à prêter leur concours aux organisateurs des courses d'Oran.

Un grand nombre de jeunes officiers répondirent à l'appel et se disputèrent le prix, absolument comme cela se passe à Saumur, et sur certains de nos hippodromes.

Quelques jours après les courses, un M. Bézy, rédacteur en chef d'un journal radical d'Oran, intitulé le *Fanal*, conseiller général de l'arrondissement, chevalier de la Légion d'Honneur, et... ancien officier mis deux fois en non activité, fit paraître dans le *Courrier d'Oran* l'article suivant:

PANEM ET CIRCENSES.

«... Les vieilles coutumes se perpétuent jusqu'à nous et les musiciens ambulants qui accompagnaient Claret et Mousse sont les descendants des antiques joueurs de flûte qui suivaient les généraux romains; généraux auxquels on a dressé des autels, parce qu'ils n'avaient jamais capitulé même devant une pareille musique....

« Nos militaires n'ont pas été brillants, je dois pourtant constater que dans les courses où ils n'avaient pas de concurrents civils, c'est toujours un d'entre eux qui a remporté le prix.

« Je serais désolé de blesser ces messieurs qui sont tous de parfaits gentilshommes; mais je ne puis m'empêcher de déclarer ce que je pense, et de faire des observations qui ne doivent pas les blesser.

« Les Ecoles de cavalerie dégénèrent, et les élèves qu'elles nous envoient ne valent pas ceux qui en sortaient autrefois.

« Voilà pour les cavaliers; quant aux montures, j'observe depuis longtemps avec peine que les officiers acheteurs payent les chevaux plus cher que jadis, et les établissements de remonte ne fournissent plus de ces bêtes exceptionnelles dont les services seraient pourtant inappréciables dans l'armée.

« Pourquoi?

« Je n'en sais rien; mais, je ne serais nullement étonné d'apprendre que la faute en est à la République....

Furieux du ton agressif de cet article, trois officiers appartenant, les deux premiers au 2^e chasseurs d'Afrique, et le troisième au 4^e régiment de la même arme, MM. Wallon, de Vandières et Courtès, sont allés demander raison à M. Bézy. Celui-ci a refusé, et son refus a été la cause d'une collision qui a amené les trois jeunes officiers devant le 2^e conseil de guerre.

Le rapport lu par le greffier est conçu en ces termes:

« Le 24 octobre dernier, à 9 heures du soir, M. Bézy, entrepreneur de transports maritimes, chevalier de la Légion d'Honneur, quittait le café Drouin, boulevard Malakoff, à Oran, lorsque trois officiers appartenant aux chasseurs d'Afrique l'abordèrent: c'étaient MM. Wallon, Courtès et de Vandières.

« Vous êtes M. Bézy? dit M. Wallon, qui, à titre de plus ancien, portait la parole dans cette circonstance.

« Oui, monsieur, fut-il répondu.

« Vous avez écrit, à propos des courses, continua M. Wallon, un article dans le *Courrier d'Oran*, que nous considérons comme injurieux. Nous venons vous en demander raison.

« Messieurs, je ne demeure pas dans la rue, répondit M. Bézy, j'habite rue d'Orléans, n^o 3, et, si vous voulez bien envoyer chez moi, demain, deux de vos amis, je me fais fort de leur prouver que cet article n'a rien d'injurieux pour vous.

« Pas de discours, s'il vous plaît! dit M. Courtès en intervenant.

« Refusez-vous de vous battre avec un de nous? reprit M. Wallon.

« Oui, Monsieur, répondit M. Bézy. A cette réponse, M. Wallon le frappa au visage avec le revers de sa main droite en lui disant: « Et maintenant j'espère que vous vous battrez. »

« Il s'ensuivit une sorte de collision. MM. Wallon et de Vandières reçurent des coups de pieds; ce dernier riposta par un coup de canne et prit même quelque peu au cou M. Bézy. — Mais tout ceci se passa en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. M. Courtès et les amis de M. Bézy intervinrent.

« Du reste, MM. les officiers de chasseurs d'Afrique voulaient un peu de scandale. Cela est évident. — Mais ce qu'ils ne voulaient pas, c'était d'en venir aux coups; ce qu'ils désiraient surtout, c'était de ne pas sortir des règles ordinaires d'une provocation en duel fortement accentuée.

« Je n'ai frappé M. Bézy que pour le forcer à se battre, disait M. Wallon aux personnes présentes.

« Cependant, MM. Wallon, Courtès et de Vandières se retiraient dans la direction de la place Kléber, et ils étaient déjà à une vingtaine de pas du café Drouin, lorsqu'ils entendirent M. Bézy crier à haute voix: « Je n'ai jamais capitulé nulle part, moi. »

« Vous êtes un voyou et un lâche. Vous ne viendriez pas me dire cela ici, — répondit M. Wallon, et ce fut tout.

« MM. Wallon, Courtès et de Vandières acceptent pleinement la responsabilité de leur conduite. »

M. le président Détrie, colonel du 2^e zouaves, a procédé à l'interrogatoire des trois officiers prévenus.

Ils ont reconnu l'exactitude des faits, tels que les énonce le rapport.

Ils ont déclaré n'avoir agi qu'en vue d'amener M. Bézy à se battre en duel. Leur provocation a été motivée par l'article du *Courrier d'Oran* et par de précédentes attaques contre l'armée, dont M. Bézy s'est rendu coupable par la voie de la presse.

M. Bézy, assigné comme témoin, n'a pas répondu à l'appel de son nom et a été condamné à l'amende.

M^r Chadebec, du barreau d'Oran, a défendu les trois officiers, et, pour démontrer qu'ils avaient été provoqués, il a donné lecture de ces passages d'un pamphlet publié à Alger, en 1870, par M. Bézy:

« Les règlements militaires sont une violation flagrante de la morale, du bon sens, des droits imprescriptibles dont tout homme hérite en venant au monde.... »

« Dans l'armée, l'avancement se fait d'une manière idiote.... »

« Les chefs de corps n'ont de relations avec leurs subordonnés que lorsqu'ils sont mariés, et, dans ce cas, leurs femmes ont dans le classement une influence que tout le monde pourra constater avec un peu d'attention.... »

« Pour détruire tous ces abus, le moyen le plus simple serait de ne plus avoir d'armée.... »

« Tout grand et inflexible qu'il soit, le Code militaire n'est pas applicable à tous les membres de cette immense famille, qui ressemble d'une façon frappante à un atelier de forçats commandé par des gardes-chiourme. »

M^r Chadebec a conclu en ces termes:

« Messieurs, la société traverse une crise terrible, où elle sombrerait sans la double sauvegarde de la religion et de l'armée. Aussi le prêtre et le soldat sont-ils le point de mire des démolisseurs sociaux. Vous avez en ce moment une belle mission. Derrière ces trois lieutenants se dressent tous les soldats et tous les officiers de l'armée. Votre verdict ne sera point seulement leur justification, il sera la punition de l'insulteur du drapeau de la France. »

De son côté, M. le commandant Berger,

commissaire du gouvernement, s'est prononcé en faveur des accusés en termes aussi énergiques qu'on pouvait le souhaiter :

« Nous regrettons, messieurs, a-t-il dit, que le Code de justice, pour l'armée de terre, ne vous permette pas d'accompagner votre verdict de félicitations pour ces officiers, que la lâcheté d'un infâme folliculaire a amenés devant vous, et je ne puis que me joindre à la défense pour vous demander leur acquittement solennel. »

MM. Wallon, de Vandières et Courtès ont été naturellement acquittés à l'unanimité : de sorte que le seul condamné dans l'affaire est encore le citoyen Bézy.

Voilà un procès bien jugé.

Fernand DE RODAYS.

Nouvelles militaires.

Le nouveau programme des examens à l'École de Saint-Cyr, qui vient de paraître, contient quelques modifications qu'il nous semble utile de signaler.

Les coefficients, c'est-à-dire le nombre de points affectés à chaque branche des matières demandées, ont subi quelques variations. L'histoire et la composition française ont reçu de l'avancement et sont cotées au chiffre 15, tandis que la trigonométrie descend au numéro 10. La langue allemande est classée à 10.

Cela veut dire, en somme, que les humanités prendront une place plus importante dans l'enseignement de l'École, et que la langue allemande est jugée aussi importante que la trigonométrie, qui fait partie des travaux les plus assidus des élèves.

Le maréchal de Mac-Mahon, sur l'avis émis à l'unanimité du conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur, vient de décider la radiation des contrôles de la médaille militaire de quelques officiers, punis de peines disciplinaires, en raison de leurs habitudes d'ivrognerie.

En informant de cette décision le ministre de la marine, le grand chancelier de l'ordre en a fait connaître les motifs en termes qui ont été mis à l'ordre du jour de l'armée de mer. Cet ordre du jour se termine ainsi :

« Il faut que les sous-officiers et soldats, officiers mariniers et marins décorés de la Légion d'Honneur ou de la médaille militaire, sachent que la distinction qui leur a été accordée les oblige à s'en montrer toujours dignes par leur conduite, et qu'une décoration ne peut rester sur la poitrine d'un homme qui se dégrade par des habitudes d'ivrognerie. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décisions ministérielles : M. de Sesmaisons, capitaine instructeur au 10^e régiment de dragons, passe comme capitaine-écuyer à l'École de cavalerie, en remplacement de M. de Benoist et par permutation avec lui ;

M. de Frévol d'Aubignac de Ribains, lieutenant au 3^e cuirassiers, détaché à l'École de cavalerie, en qualité de sous-écuyer, a été nommé à un emploi de lieutenant-instructeur à la section de cavalerie de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, vacant par organisation ; et M. Mallet, lieutenant au 40^e dragons, a été nommé à un emploi de sous-écuyer à l'École de cavalerie, en remplacement de M. Frévol d'Aubignac de Ribains.

Beaucoup de personnes se plaignent de ce qu'ayant été autrefois déclarées impropres au service militaire par le conseil de révision, elles aient néanmoins été obligées de passer de nouveau devant un conseil, qui les a déclarées excellentes pour l'armée territoriale.

Nous ne savons quelles ont été, à cet égard, les instructions du ministre de la guerre, mais nous ferons observer aux réclamants qu'on peut avoir été exempté à vingt ans pour faiblesse de constitution, et être devenu très-fort depuis.

Il faut s'en prendre à sa santé, qui est trop bonne. (Figaro.)

Le 19 du mois dernier, la femme Boutroux, Auguste, épicière à Parçay, arrondissement de Baugé, allait, dans la soirée, portant une lanterne allumée, chercher dans un petit bâtiment, près de sa maison d'habitation, une certaine quantité d'huile de pétrole ; elle remplissait un petit bidon à une barrique contenant 80 litres de ce liquide ; le bidon lui échappa des mains, et tomba à terre sans cependant se renverser ; quelques gouttes d'essence rejaillirent sur la lanterne, prirent feu, et aussitôt les flammes gagnant le liquide qui coulait toujours du tonneau, un incendie se déclara.

La femme Boutroux put se sauver sans être atteinte, et peu de temps après l'incendie était éteint par les voisins. Méfions-nous toujours du pétrole.

On lit dans l'Echo de Parthenay :

Un de nos concitoyens, M. Plassiart, vient d'être victime d'un de ces accidents malheureusement trop fréquents à la chasse.

Son fusil était armé ; en sautant un fossé, près d'une haie, le pied lui glissa et il fit une chute très-légère ; pour se relever, il se servit de son arme comme point d'appui, la main droite placée au haut du canon. Un des chiens du fusil s'accrocha sans doute à une branche de la haie, le coup partit et le poignet de l'infortuné chasseur fut mutilé.

Plein de sang-froid, M. Plassiart s'enveloppa avec son mouchoir l'avant-bras broyé et se dirigea vers sa propriété, dont il était éloigné de près d'un kilomètre ; arrivé chez lui, il fit atteler sa voiture et on le transporta à sa maison de Parthenay. M. le docteur Ganne lui donna tous les soins, et l'on espère que l'accident se réduira à peu de chose ; mais on ne peut encore rien conjecturer ; l'os n'est point atteint, par bonheur, mais l'artère a été coupée.

Un terrible et bien malheureux accident est arrivé au village des Fontenelles, commune de Chanteloup, arrondissement de Redon.

Le nommé Adeux, récemment libéré du service militaire, tenait en mains un fusil qu'il venait de charger, et y mettait la capsule. Celle-ci était à peine posée, que le chien, mal retenu sans doute par un ressort trop faible ou en mauvais état, s'abaissait de lui-même, et la charge allait frapper en pleine poitrine la pauvre mère de l'infortuné jeune homme, assise à deux pas de là et filant tranquillement sa quenouille.

La malheureuse femme n'est pas morte sur le coup, mais la plaie est horrible et sans aucun doute mortelle.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui n'ont pas soldé leurs contributions sont priées de se libérer dans le plus bref délai.

THÉÂTRE.

Quelle brillante soirée nous avons eue lundi dernier ! C'était une fête pour les amateurs d'entendre un opéra — encore inconnu sur notre scène — œuvre remarquable d'Ambroise Thomas, et dont le succès a été si éclatant à Paris et sur les principaux théâtres de province ; aussi, tout le Saumur dilettante avait répondu à l'invitation de M. Emile Marek ; chacun voulait voir Mignon interprété par MM. Chevalier, Géraizer, Descamps, M^{lle} Bureau, et surtout par M^{lle} Marie René, qui allait paraître pour la première fois devant la société saumuroise.

Disons tout d'abord que l'ouvrage mérite bien sa réputation ; la musique en est fort belle, tour à tour gaie, gracieuse et sévère, quelquefois aussi d'une certaine hardiesse. Si nous ne pouvons donner ici la liste des morceaux qui ont charmé l'auditoire pendant cette représentation, citons néanmoins, parmi les plus applaudis, le sextour du premier acte, les couplets : *Connais-tu le pays ?* la romance des *Hirondelles*, le duo : *As-tu pleuré, as-tu souffert ?* la romance de Wilhelm : *Adieu, Mignon*, la prière, la cavatine : *Je suis Titania*, et enfin le duo du troisième acte.

Cette riche partition est l'une des plus heureuses conceptions musicales de l'auteur du *Caid* et du *Songe d'une nuit d'été*. Et puis, d'ordinaire, les livrets d'opéras-comiques

sont de peu de valeur : celui de MM. Michel Carré et Jules Barbier est une histoire touchante qui jusqu'à la fin intéresse le spectateur. Pour cette double raison, il nous semble que l'œuvre d'Ambroise Thomas, qui ravit le public de notre époque, est destinée à rester toujours jeune et à charmer encore, comme bien d'autres, les générations futures.

Mignon a été rendu à la satisfaction générale. Tous les artistes ont mérité des éloges. M^{lle} Marie René, qui avait la plus lourde tâche, s'en est parfaitement acquittée. Sous le costume de Mignon, elle a chanté d'une façon ravissante et s'est montrée également bonne comédienne. M. Chevalier a rempli avec talent le rôle de Wilhelm Meister ; cet artiste tient son emploi de premier ténor avec beaucoup de science et de goût. M. Géraizer (Lothario) est aussi un habile chanteur, sa voix est fraîche et d'un timbre agréable. Enfin, M^{lle} Bureau, la sémillante Philine, et M. Descamps (Laërte) ont eu leur bonne part des applaudissements de la soirée.

En sortant de cette représentation, un vieil habitué du théâtre nous disait, avec un orgueil assez naturel, qu'il avait assisté à la première de la *Dame blanche* à Saumur, au mois de juillet 1826, et qu'il était heureux de s'être trouvé également dans sa ville à la première de Mignon. Bien des spectateurs, en effet, n'ont pas l'avantage d'être témoins, à près d'un demi-siècle d'intervalle, de l'apparition sur une même scène d'œuvres aussi importantes que celles de Boieldieu et d'Ambroise Thomas. L. D.

Faits divers.

Le *Constitutionnel* relève une curiosité de la Norvège. Il existe dans ce pays un régiment de patineurs composé de quatre compagnies :

« L'uniforme de ces soldats est vert russe comme celui de nos chasseurs de Vincennes. Un fusil léger suspendu à l'épaule par une courroie et une épée-poignard sont les seules armes de ce régiment ; un bâton ferré complète l'équipement. Le soldat s'en sert pour se mettre en mouvement, accélérer ou ralentir sa course et s'en faire un point d'appui lorsqu'il veut s'arrêter. »

« Rien de plus curieux que de voir le régiment des patineurs exécuter ses manœuvres. En un clin d'œil, au milieu de la course la plus vertigineuse, ils font l'exercice avec l'arme blanche et l'arme à feu, gravissent les montagnes et en redescendent avec une agilité merveilleuse, et exécutent tous leurs mouvements avec une adresse, une rapidité et une précision incroyables. »

« Le régiment des patineurs est certainement une des curiosités de la Norvège les plus dignes d'attirer le spectateur. Si jamais les lacs du bois de Boulogne gelaient pendant un temps assez long pour permettre à ces troupes d'y venir faire l'exercice, elles exciteraient des transports d'enthousiasme de la part des Parisiens et peut-être en leur faveur se montreraient-ils moins récalcitrants à l'onglée. On aime tant les militaires en France !... »

LES NOCES DE JEANNETTE.

On parle quelquefois de projets de mariage rompus à la dernière heure. Ce qui vient de se passer dans un canton voisin, dit le *Journal de Calais*, montre une jeune personne qui assiste à ses noces sans être mariée.

Dans la commune en question, deux jeunes gens avaient fait publier leurs bans, les papiers étaient en règle. La veille de la noce, on devait offrir à la jeune fille le bouquet virginal. La future épouse paraît en toilette ; les amis, les parents sont là ; quelques rafraîchissements sont apportés. On n'attend plus que le futur. Une demi-heure, une heure se passe, et le futur ne vient pas.

« Bah ! se dit-on, ce garçon a de l'ouvrage, il peut être retenu pour une cause ou pour une autre. Le temps se passe, passons-nous de lui. Demain il nous dira pourquoi il n'est pas venu. »

On se met à table. La jeune fille, le cœur gros, mange sans appétit, et l'on se sépare. Le lendemain, les invités se rendent à la maison nuptiale. Tout est prêt, chacun est à son poste ; on n'attend plus que le futur.

Une heure, six quarts d'heure, deux heures se passent.

Malbrouck ne revient pas.

Pour tirer la situation au clair, un des invités se rend dans la commune voisine, se proposant de ramener le futur qui se fait attendre. Il va chez sa mère.

« Bonjour, madame. Je viens voir pourquoi votre fils ne vient pas se marier. On n'attend plus que lui. »

« Mon fils ne se marie plus ; je m'y oppose ; si vous ne sortez pas plus vite que ça, je vais appeler le garde champêtre. »

L'invité revient, raconte ce qui s'est passé. La jeune fille pleure, les parents la consolent de leur mieux. Mais le dîner est prêt, on se met à table et on mange. On a commandé trois musiciens pour faire danser, on danse. Les voisins prennent part et l'on s'amuse.

Dans la soirée, se cachant derrière les curieux de la porte, paraît le futur passé, les mains dans les poches, en costume de travail. Il s'avance en hésitant, voit sa promise en grande toilette ; elle l'aperçoit et tombe dans ses bras en pleurant. Doux reproches, protestation d'amour. Les larmes contrastent dans un bal, les musiciens s'arrêtent ; les jeunes gens sortent pour prendre de nouveaux arrangements. Espérons que, cette fois, la belle maman consentira à dire oui.

Un grand navire américain, qui faisait le service régulier de la côte, entre Philadelphie et la Nouvelle-Orléans, l'*Empire*, capitaine Jeanfreou, a coulé à pic, en rade de cette dernière ville. Il y était arrivé régulièrement à minuit 30, le 17 novembre, chargé de sucre, de mélasse, de riz, etc.

Plusieurs passagers avaient aussitôt quitté le bord pour se rendre à terre ; malheureusement, quatorze d'entre eux y étaient encore restés, ainsi que tout l'équipage et les officiers, qui formaient un ensemble de trente-trois personnes ; presque tous ont été noyés.

Jusqu'à présent, sur les 47 victimes, on n'a encore retrouvé que 5 cadavres, et parmi eux celui de la fille aînée du capitaine, âgée de 17 ans.

Le capitaine a pu se sauver, ainsi que sa femme et un enfant en bas âge, mais il en a perdu quatre autres, au nombre desquels se trouve la jeune fille dont nous venons de parler.

Un seul passager, en outre, a pu s'échapper à la nage, M. D.-R. Perret. Il attribue cette affreuse catastrophe à ce que le navire, trop chargé, s'est rompu tout-à-coup au-dessous de la ligne de flottaison, laissant l'eau y pénétrer en abondance. Le capitaine, au contraire, soutient que son navire ne portait qu'un fret ordinaire.

Ce dernier, qui dormait au moment de l'accident, fut réveillé par un grand bruit et une effroyable confusion. Il saisit son plus jeune enfant, se jeta avec lui à la mer et nagea vers la côte : sa femme en fit autant tenant un autre de ses enfants dans ses bras, mais, au moment où elle allait accoster un steamer en rade qui s'était mis en mouvement pour venir au secours de l'*Empire*, elle fut frappée par l'aube de ses roues et dut lâcher son précieux fardeau. Ce sinistre a causé la plus pénible impression aux États-Unis.

Pour les articles non signés : P. GODER.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4657. — 28 novembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos Gravures : Henri Monnier ; — Une réunion électorale dans la banlieue de Paris ; — L'explosion de Saint-Denis ; Le drame de la Rochette ; — La Haute-Albanie : Scutari. — Hiyoukoto, nouvelle japonaise, par M. Peyremal. — Pêchés de jeunesse : M. Victorien Sardou. — Les Théâtres. — Revue comique du mois, par Bertall. — Revue financière de la semaine. — Chronique du Sport. — Bulletin bibliographique. — Faits divers. — La Galissonnière. — Echecs.

Gravures : Henri Monnier. — Les élections municipales : une réunion électorale dans la banlieue de Paris. — Le drame de la Rochette (Charente) : un loup enragé, trois victimes. — L'explosion de Saint-Denis (4 gravures). — L'Albanie et le Monténégro : Scutari d'Albanie. — Revue comique du mois, par Bertall (9 sujets). — La nouvelle frégate cuirassée la Galissonnière. — Rébus.

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1.500 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice WEIL jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purgation et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse. consti-

pations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellana, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49.842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46.270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46.240: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46.218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18.744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49.522: M. Bald-

win, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Core n° 62.915.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BRSSON, pharmacien, place de

la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. Du BARRY et C^o, 20, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers: 5 heures 30 minutes du matin. 6 — 10 — du soir. Départs de Poitiers pour Saumur: 3 heures 40 minutes du matin. 10 — 40 — du soir. 5 — 35 — du soir. Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	30		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	671	95		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	450		2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	88	90		Crédit Mobilier.	310		2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	677	50	
5 % jouissance 22 septembre.	78			Crédit Foncier d'Autriche.	547	50		Société autrichienne, j. janv.	690		2 50
5 % Emprunt 1871.	98	60		Charentes, 400 fr. p. j. août.	330		2 50	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98	60		Est, jouissance nov.	506	25	2 50	Orléans.	393	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	223		1 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	878	75	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	296		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	438	75		Midi, jouissance juillet.	645		2 50	Est.	285		
— 1865, 4 %.	476			Nord, jouissance juillet.	1076	25		Nord.	304		
— 1869, 3 % t. payé.	302	50		Orléans, jouissance octobre.	856		1 25	Ouest.	292	25	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	376	25		Ouest, jouissance juillet, 65.	555		2 50	Midi.	297		
Banque de France, j. juillet.	3865			Vendée, 350 fr. p. jouiss. juill.	903			Deux-Charentes.	261		
Comptoir d'escompte, j. août.	550			Compagnie parisienne du Gaz.	790			Vendée.	245		
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	470			Société Immobilière, j. janv.	40			Canal de Suez.	487		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	247	50		C. gén. Transatlantique, j. juill.	312	50	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	850										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — — — — omnibus. 9 — 01 — — — — — omnibus. 1 — 33 — — — — — soir, omnibus. 4 — 12 — — — — — omnibus. 7 — 27 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte. 8 — 30 — — — — — omnibus. 9 — 50 — — — — — express. 12 — 38 — — — — — omnibus. 4 — 44 — — — — — soir, omnibus. 10 — 28 — — — — — express-poste. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etudes de M^{rs} LORIOU DE BARNY et CHAPIN, notaires à Angers, Et de M^{re} LEONET, avoué, même ville.

VENTE

Sur licitation, entre majeurs et mineurs,

DE LA BELLE TERRE DE ROCHE-D'IRÉ

Située communes de Loiré, Bourg-d'Iré et de Sainte-Gemmes-d'Andigné, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire),

ET DE LA FERME DE LA MONCELLERIE

ET DE DIVERSES

Parcelles de Terres et Maisons

Situées communes de Juigné et Montreuil-Belfroy, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire),

EN QUATRE LOTS.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^{rs} LORIOU DE BARNY et CHAPIN, notaires à Angers, en l'étude de M^{re} LORIOU DE BARNY, sise dite ville d'Angers, rue d'Alsace, le samedi 19 décembre 1874, à midi.

PREMIER LOT.

Le premier lot comprenant: Maison et parc de Roche-d'Iré, maisons et parcelles détachées, métairie du château de Roche-d'Iré, métairie de la Ricaudaie, métairie de la Chaussée, métairie du Latay, métairie de la Renaie, métairie de Sauconner, ferme du Tremblay, métairie de Champ-Forin, métairie de la Daliaye;

D'une contenance totale de 322 hectares 38 ares 10 centiares. Mise à prix..... 818,000 francs.

DEUXIEME LOT.

Le deuxième lot comprenant: Les fermes de Haut-Pommeray, de la Gibaudière, métairie de Vieille-Ville; d'une contenance totale de 61 hectares 84 ares 80 centiares. Mise à prix..... 151,000 francs.

TROISIEME LOT.

Le troisième lot comprenant: La pièce de terre dite la Bodinière, située commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné, d'une contenance de 5 hectares 23 ares. Mise à prix..... 17,000 francs.

QUATRIEME LOT.

Le quatrième et dernier lot comprenant: La ferme de la Moncellerie et diverses parcelles de terres et maisons, situées communes de Juigné-Béné et Montreuil-Belfroy;

D'une contenance totale de 3 hectares 61 ares 80 centiares. Mise à prix..... 33,200 francs.

S'adresser, pour les renseignements:

- 1° A M^{re} LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace, dépositaire du cahier des charges, des plans et titres de propriété;
- 2° A M^{re} CHAPIN, notaire à Angers, place du Ralliement;
- 3° A M^{re} LEONET, 4, rue des Cordeliers, à Angers, avoué poursuivant la vente;
- 4° A M^{re} Ricou, avoué à Angers, rue du Mail, 6, co-licitant.

Pour insertion sommaire, LIONET. (597)

Etude de M^{re} A. GUERET, notaire à Brain.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par parties, UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à la Chaussée, commune de Brain-sur-Allonnes et, par extension, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, comprenant une maison de maître en parfait état, vastes servitudes, serre, jardin clos de murs, pièce d'eau et avenue, sur la grande route de Saumur à Bourgueil; deux corps de ferme, avec terres labourables, prés et vignes; le tout contenant environ 25 hectares.

Pour traiter, s'adresser à MM. Du Bois et MASSE, propriétaires au Vieil-Baugé, DAUDET, expert à Allonnes, et, pour tous renseignements, à M^{re} GUERET, notaire. (586)

Etude de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A Saumur, rue du Temple, 17. Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable. En l'étude de M^{re} CLOUARD, Le dimanche 20 décembre 1874, à midi,

Quatre morceaux de vigne, aux Maligrolles, commune de Saumur, contenant ensemble 74 ares. S'adresser à M^{re} POITVIN, rue du Portail-Louis, 31, ou à M^{re} CLOUARD.

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable. En l'étude de M^{re} CLOUARD, Le dimanche 13 décembre 1874, à midi,

Trente-trois ares, vigne, aux Gaimoises; douze ares, vigne, au Perreau; douze ares, vigne, aux Landes, commune de Saumur.

S'adresser à M^{re} CLOUARD. (581)

CHEMINÉES DE MARBRE.

M. LORRAIN

PLATRIER,

Rue d'Orléans, à Saumur.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article Cheminées de marbre en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

En l'étude de M^{re} CLOUARD,

Le dimanche 20 décembre 1874, à deux heures de l'après-midi,

Soixante-six ares de vigne, au Bois-Brard, près le Pont-Foucard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant un chemin et MM. Silvy, Fouquet, Vinçonneau, Ollivier, Guillemet et Tessier.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^{re} CLOUARD. (608)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,

Avec cour, remise, écurie, cave et puits. S'adresser à M^{re} VEUVE GOISLARD, à la Gueule-du-Loup. (589)

Mercerie, Rubanerie, Ganterie, Bonneterie.

SARGET-GIRAULT

5, Place du Marché-Noir, 5 SAUMUR.

Grand assortiment de laines à tricoter (ce qui se fait de plus beau), rayées, bleu ponceau, soferino, et un très-joli choix de nuances nouvelles, la pelote de 50 grammes..... 1 75 c. Laine mousse, la pelote de 25 grammes..... 30 c. Ruban faille noir, pure soie, largeur 58 millimètres, le mètre..... 65 c. Ruban noir pour ceintures et ruban blanc pour ceintures de mariées, qualité cuite, très-brillante, largeur 18 centimètres, le mètre..... 95 c. Fil Brock et fil à la tête de cheval, J. T. P. F., la boîte de 12 bobines, 6 fr. 40 c.; la bobine de 500 yards..... 55 c. Foulards blancs brochés, tout soie, 45 centimètres carrés (belle qualité)..... 95 c. Foulards blancs brochés, tout soie, 70 centimètres carrés (belle qualité)..... 2 45 c. Cravates Lavallière, Surab, unies et fantaisie..... 1 15 c. Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon..... 1 30 c. Eau de Cologne de Jean-Marie Farina, le flacon..... 1 40 c. Lait d'Iris, L. T. Pivert, le flacon..... 1 90 c. Eau de Lubin, le flacon..... 2 40 c. Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 3 francs..... 2 40 c. Dépôt de l'huile de la Providence, distinguée des autres huiles par son incontestable supériorité, due à ses qualités hygiéniques et bienfaisantes; le flacon 1 fr. 20; le 1/2 flacon, 60 centimes. (584)

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES. LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES. Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc. 4 fr. PAR AN pour Paris et les départements. En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris. (585) ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS: 1 FRANC.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.